

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 2 avril 2015

L'an deux mille quinze et le 2 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André Alègre, Maire.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

- 1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014**
- 2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**
- 3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**
- 4. VOTE DES TAUX COMMUNAUX**
- 5. AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2014/2015**
- 6. VOTE DES TARIFS DE L'EAU**
- 7. Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard : MODIFICATION DES STATUTS**
- 8. TRANSFERT DE BIENS ET REGROUPEMENT D'ASSOCIATIONS CULTUELLES : REGROUPEMENT EGLISE PROTESTANTE**

DIVERS

PRÉSENTS :

M. André ALÈGRE
M^{me} Isabelle CANARD
M. Roland CASTANET
M^{me} Madeleine CAZES
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Cédric DESHONS (arrive à 19 h 15)
M. Philippe DESHONS
M. Jacques MARTIN
M. Patrick NOBILEAU
M^{me} Marie Anne PRINCÉ

Sont aussi présents dans la salle une douzaine de personnes, venues assister à la réunion pour poser un problème.

Secrétaire de séance : Roland Castanet

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

Avant les délibérations, Monsieur le Maire rappelle le souvenir d'Annick Grousset, décédée la semaine dernière, qui s'était engagée dans le conseil avec conviction.

Il demande au conseil, qui l'approuve, d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations sur les amortissements de subventions, demandées par la perceptrice.

Deux conseillers demandent que la parole soit donnée à un moment ou à un autre aux habitants venus pour cela à cette réunion. Le maire répond que la salle n'a pas le droit à la parole, mais qu'éventuellement, comme la loi l'en fait juge, à la fin de la séance, la parole pourrait être donnée à la salle.

DÉLIBÉRATIONS

1- Comptes administratifs 2014

budget primitif :

RESULTAT DE CLOTURE : Investissement : - 44 279.22 €

Fonctionnement : 316 382.27 €

adopté à l'unanimité

budget eau potable :

RESULTAT DE CLOTURE : investissement : - 25 457.95 €

Fonctionnement : 59 092.54 €

adopté à l'unanimité

budget assainissement :

RESULTAT DE CLOTURE : Investissement : 21 540.18 €

Fonctionnement : 2 501.47 €

adopté à l'unanimité

CCAS :

RESULTAT DE CLOTURE : Investissement : 0.00

Fonctionnement : 2 977.21 €

adopté à l'unanimité des membres

2- Comptes de gestion 2014

Ce sont les mêmes que les comptes administratifs. Monsieur le Maire quitte la salle, Marie Anne Princé occupe la présidence et fait voter les comptes un par un.

adoptés à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence

3- Votes des budgets

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion préparatoire a eu lieu, qui a permis au maire et à la secrétaire de mairie de donner des explications, aux conseillers de demander des précisions et éventuellement des modifications. Cette séance se réduira donc à des précisions et aux votes

budget CCAS : Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à la perception de pouvoir l'intégrer l'an prochain dans le budget général. Il ne concerne que le repas des anciens et la prime de fin d'année du personnel communal.

SECTION INVESTISSEMENT : 0.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT : 3 478,00 €

adopté à l'unanimité des membres

budget assainissement : C'est dans ce budget que la perception a demandé d'affecter un amortissement pour les anciennes subventions. Il doit aller jusqu'en 2043... Philippe Deshons demande si ce fonctionnaire pourrait venir fournir des explications. Monsieur le Maire en fera la demande. Il précise qu'il y a de fortes probabilités pour que cette compétence soit incessamment transférée à la Communauté de communes.

SECTION INVESTISSEMENT : 32 941,00 €

SECTION EXPLOITATION : 33 348,00 €

budget & amortissement adoptés à l'unanimité

budget eau : là aussi il faut approuver l'amortissement sur 30 ans des subventions. Il n'y a pas d'emprunt en cours et il y a aussi une forte probabilité de transfert de la compétence dès l'an prochain.

Problème pour la DUP à La Rouvière, le dossier traîne.

Notre rendement eau distribuée/eau prélevée est inférieur à 45 % ; il faut entreprendre un sérieux diagnostic du réseau pour y remédier, c'est de toute façon obligatoire.

Monsieur le Maire, à cause du transfert de compétence quasi-certain, ne propose pas d'augmentation du tarif. Celui-ci augmentera cependant, parce qu'il faut maintenant y inclure la taxe de prélèvement de l'Agence de l'eau, soit 4 centimes/m³, qui était jusqu'à maintenant payée directement par la commune.

SECTION INVESTISSEMENT : 114 011,00 €

SECTION EXPLOITATION : 104 511,00 €

budget et amortissement adoptés à l'unanimité

budget général :

La DGF a baissé et baissera encore. Monsieur le Maire propose une légère augmentation du taux d'imposition pour montrer notre volonté de participer à l'effort de remise en état après les inondations de septembre. Olivier de Mauvaisin désapprouve cette hausse, qui pénalise les ménages à faible revenu.

SECTION INVESTISSEMENT : 423 448,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT : 475 803,00 €

budget adopté à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2015 :

Taxe d'Habitation : 10.26 %

Taxe foncière (bâti) : 13.86 %

Taxe foncière (non bâti) : 70.50 %

augmentation des taux adoptée par 7 voix pour, une contre (Olivier de Mauvaisin) et 2 abstentions (Isabelle Canard et Madeleine Cazes)

Monsieur le Maire précise que les travaux pour réparer les dégâts dus à l'inondation du 17-18 septembre ont été estimés à 259 665,00 € HT ; actuellement, nous ne savons pas à quelle hauteur ils vont être subventionnés, d'où les difficultés pour établir un budget prévisionnel.

4- Affectation de résultat

Résultat à affecter « titre au compte 1068 en recette à la section d'investissement du B.P. 2015 » pour 44 279,22 €.

adoptée à l'unanimité

5- Syndicat d'Électrification (SMEG)

Pour s'adapter aux nouvelles réglementations, le SMEG modifie ses statuts, comme indiqué dans le document fourni aux conseillers. Le conseil doit donner son avis.

adoptés à l'unanimité

6- Fusion culturelle

L'association culturelle de l'Église protestante unie de Cros-Bourras, qui a jouissance légale du temple de Cros, propriété communale, fusionne avec l'association culturelle de

l'Église protestante unie du Haut-Vidourle. Le conseil doit se prononcer sur l'attribution des biens de la première à la nouvelle association fusionnée.

adoptée à l'unanimité

DIVERS :

- **Licence IV**

Pour l'instant, cette licence est inemployée, puisqu'aucun gérant, obligatoire, n'existe. Monsieur le Maire a reçu des offres d'achat. Il en profite pour signaler au conseil qu'il faut avoir une réflexion à ce propos, en vue d'une décision.

- **Monsieur** le Maire donne la parole à Yvan Lornage, habitant de La Rouvière.

Celui-ci lit un texte d'où il ressort qu'il est agressé et se sent menacé par un autre habitant de La Rouvière et qu'il a déposé plusieurs mains courantes à la gendarmerie de Saint-Hippolyte. Monsieur le Maire rappelle qu'il est chargé de la police dans la commune mais qu'il ne gère pas les plaintes déposées à la gendarmerie.

Plusieurs conseillers interviennent pour préciser qu'ils peuvent servir éventuellement de médiateurs mais n'ont aucune compétence pour une intervention directe. Le fait que celui qui menacerait Yvon Lornage soit le fils du maire ne change rien à la situation.

Après des échanges assez vifs mais qui permettent à chacun de s'exprimer, Monsieur le Maire clôt la discussion en rappelant qu'il désire avant tout la tranquillité sur la commune et à La Rouvière en particulier et qu'il écouterait toutes les parties pour essayer de trouver des solutions.

La séance est levée à 22 h 15.